

à propos des plans de la *Northern Natural* et des autres sociétés et de l'offre d'acheter du gaz canadien à environ 5c. le mille pieds cubes de moins que le prix que doit offrir la *Gardiner Symonds Company*?

Qu'est-il arrivé? Pourquoi M. McMahon a-t-il retiré son offre? Au moment de l'examen en comité, nous pourrions demander au ministre ce qui s'est passé au cours de la conversation téléphonique. Mais le ministre ne conserve aucun dossier.

**M. Fleming:** Il n'a pas trop bonne mémoire.

**M. Diefenbaker:** M. McMahon se souviendrait sans doute de ce qui s'est passé ce jour-là, si on lui donnait l'occasion de le dire.

**Une voix:** Il est six heures.

**M. Diefenbaker:** Si, au lieu de le bâillonner, on laissait M. McMahon comparaître devant un comité du parlement, nous saurions ce qui en est. Nous aurions des questions à lui poser. Nous pourrions demander à la société *Gardiner Symonds* comment il se fait que ses représentants ont pu dire à Montréal, le 10 avril, que le plan de M. McMahon n'était pas sérieux.

**Le très hon. M. Howe:** Vous avez eu cette occasion à ce moment-là.

**M. Diefenbaker:** Cette déclaration est tout aussi fausse que celle que le ministre a formulée quand il a nié l'existence de ces lettres.

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur...

**M. Diefenbaker:** Je reprends mon siège.

**M. l'Orateur:** Il est plus de six heures. Puis-je reprendre une expression que j'ai employée déjà et qui a causé un certain étonnement, du moins à l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming)?

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je déclare qu'il est six heures.

**M. l'Orateur:** J'accepterai plus tard la motion d'ajournement. Je désire soulever un point qui me paraît important. Le ministre du Commerce parlait et, à un moment donné, l'honorable député de Prince-Albert s'est levé pour rectifier une affirmation du ministre. J'ai dit: "Si l'honorable député soulève une question de privilège, et si sa question de privilège est frauduleuse..." A ce moment-là, l'honorable député d'Eglinton s'est écrié: "Monsieur l'Orateur!...", indiquant par là son étonnement, mais j'ai poursuivi en ajoutant que l'expression avait été employée au Royaume-Uni.

**M. Fulton:** Nous permettriez-vous d'employer d'autres expressions qui sont employées là-bas?

**M. l'Orateur:** L'honorable député n'était peut-être pas ici tout à l'heure quand j'ai dit que, lorsque je m'efforce d'exposer un point, les honorables députés doivent m'écouter en silence, comme je tâche de le faire moi-même quand ce sont eux qui soulèvent des objections. Je me reporte au volume 503 du 1<sup>er</sup> juillet 1952 des *Débats* du parlement du Royaume-Uni, aux colonnes 275, 276 et 277, où sir Winston Churchill a dit:

Je me vois forcé de dire, si on me permet une digression, qu'à mon avis aucune coutume de la Chambre ne prête plus aux abus que ces rappels au Règlement, irréels ou même d'un caractère frauduleux.

Plus tard, au cours de la discussion l'Orateur suppléant a déclaré:

Je suis tout à fait d'accord avec la première remarque. A mon avis, les rappels au Règlement soulevés en ce moment peuvent certes être qualifiés de frauduleux.

Plus tard il a expliqué ce qu'il entendait par là. L'Orateur suppléant a déclaré:

Le mot "frauduleux" n'a pas été employé de cette façon du tout.

C'est à dire qu'il ne s'adressait pas à l'Orateur. Il a expliqué davantage, comme il suit:

Le mot "frauduleux", si j'ai bien saisi, a été appliqué à certains rappels au Règlement que soulèvent les honorables députés quand le ministre ou l'honorable député qui a la parole refuse de la céder, et lorsqu'ils estiment que la seule façon d'obtenir la parole c'est d'invoquer le Règlement. La chose se répète souvent, et, à mon avis, il s'agit d'objections frauduleuses. J'espère qu'on y mettra fin.

Le 18 juin 1952, sir Winston Churchill s'est levé et a déclaré, comme l'atteste le volume 502, colonne 1198:

L'abus qu'on fait des mots "j'invoque le Règlement" ne devient-il pas scandaleux?

Peut-être qu'on ne devrait pas qualifier de frauduleux le fait de recourir ainsi aux rappels au Règlement ou aux questions de privilège, mais je dois dire que j'ai puisé mon exemple dans le hansard du Royaume-Uni.

L'honorable député de Prince-Albert aurait-il l'obligeance de m'envoyer sa motion? Je pense que les honorables députés seront indulgents pendant que j'en donnerai lecture. L'honorable député de Prince-Albert veut-il me l'envoyer maintenant?

**M. Diefenbaker:** Puis-je en donner lecture maintenant, monsieur l'Orateur? Je déclare qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)